

À propos du site Sigalnor

## Les précisions d'Antargaz

À la suite de notre article du 21 juillet sur la plateforme Sigalnor à Gonfreville-l'Orcher, spécialisée dans le stockage et l'embouteillage du gaz, la société Antargaz a souhaité apporter quelques précisions sur le sujet Sigalnor,

D'abord, Antoine Willaume, directeur de la communication d'Antargaz précise que les volumes qui sont traités sur ce site représentent 15.000 tonnes de « conditionné », sur lesquels Antargaz ne représente que 5.600 tonnes, soit 37 % et non 50 %.

Second point, Sigalnor a trois actionnaires : Antargaz est actionnaire à hauteur de 30 % les deux autres à 35 % chacun. « Nous sommes un actionnaire minoritaire et nous n'avons même pas de minorité de blocage avec deux représentants au conseil d'administration au lieu de trois pour

chacun des deux autres actionnaires. Enfin il a été écrit que notre éventuel retrait entraînerait la fermeture du site. Or ce site peut tout à fait fonctionner avec 10.000 tonnes. Agitez le drapeau que l'on va faire fermer le site, c'est tout à fait exagéré. »

Enfin à propos du PPRT (plan de prévention des disques technologiques), Antoine Willaume ajoute qu'il s'agit de dépenses entraînées par l'évolution d'une réglementation. « Le PPRT est financé un tiers par l'État, un tiers par la commune et un tiers par l'industriel. Si Antargaz devait cotiser, sa participation ne représenterait qu'un tiers du tiers. Sigalnor n'est donc pas dans une impasse. Le retrait d'Antargaz demeure une possibilité, c'est vrai, mais qui ne compromet pas l'avenir du site et ce n'est pas un élément nouveau car cela fait des années que c'est évoqué. »